



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **18 avril 2011**

Délibération n° 2011-2166

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Association pour la promotion des Eco-entreprises lyonnaises (APPEL) pour ses actions de valorisation, promotion et savoir-faire des éco-entreprises - Avenant n° 1 à la convention triennale 2010-2012 - Soutien au programme d'actions 2011

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

**Rapporteur** : Monsieur Kimelfeld

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 avril 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touléron), Daclin (pouvoir à M. Ferraro), Arrue (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Besson (pouvoir à M. Fournel), Frih (pouvoir à M. Braillard), M. Julien-Laferrière (pouvoir à Mme Dubos), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), M. Balme, Mme Cardona (pouvoir à M. Léonard), M. Kabalo (pouvoir à M. Goux), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Vesco, Giordano, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, M. Pili.

**Séance publique du 18 avril 2011****Délibération n° 2011-2166**

commission principale : développement économique

objet : **Association pour la promotion des Eco-entreprises lyonnaises (APPEL) pour ses actions de valorisation, promotion et savoir-faire des éco-entreprises - Avenant n° 1 à la convention triennale 2010-2012 - Soutien au programme d'actions 2011**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 30 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Composée de plus de 730 entreprises réalisant près de 1,7 milliard d'euros de chiffre d'affaires et employant plus de 11 000 salariés, ainsi que d'un pôle de formation et de recherche avec plus de 2 000 chercheurs publics en environnement en Rhône-Alpes, la filière Cleantech lyonnaise représente près de 10 % du secteur français de l'environnement. Elle se compose de leaders européens comme Suez, Veolia, Séché-Tredi et leurs filiales, d'entreprises moyennes comme Serpol ou Nicollin et d'un tissu dense de très petites entreprises (TPE).

Depuis 2005, la présence sur le territoire des pôles de compétitivité Axelera (chimie-environnement) et LUTB (transports urbains de personnes et de marchandises) renforce la dynamique de développement de ce secteur. Par ailleurs, la montée en puissance du réseau régional Ecotech accentue la légitimité du territoire à se positionner dans le domaine des écotechnologies.

Dans le cadre du plan de mandat 2008-2014, la Communauté urbaine de Lyon et ses partenaires économiques affirment leur volonté de faire de l'agglomération une référence européenne en matière de cleantech et conduisent une politique de développement économique selon 3 axes :

- miser sur l'innovation dans les secteurs prioritaires que sont la chimie durable, le transport urbain et l'énergie,
- faire de l'agglomération le territoire d'expérimentation des offres environnementales innovantes pour les adapter aux usages et aux marchés urbains de demain,
- transformer l'image actuelle de l'agglomération en matière d'environnement, en développant la filière cleantech en lien avec les autres politiques de la Communauté urbaine concernant le développement durable (plan énergie climat, Agenda 21, etc.).

Dans ce contexte, l'Association pour la promotion des éco-entreprises lyonnaises (APPEL), qui rassemble aujourd'hui 115 adhérents, principalement dans les domaines de l'air, du bruit, des déchets, de l'eau, des sols, des risques et de la maîtrise de l'énergie, se positionne comme un acteur central de la mise en œuvre de la stratégie cleantech de l'agglomération. Cette association a, par ailleurs, un véritable rôle d'aide au management environnemental des entreprises de tous secteurs en complément des missions de l'équipe de développeurs de la Communauté urbaine.

**Bilan des actions 2010**

En complément de ses missions pérennes de promotion et d'animation de son réseau d'adhérents, l'APPEL a mené, en 2010, un programme d'actions axé sur 3 objectifs : structurer l'offre de service environnementale, animer le réseau et accompagner la demande environnementale des entreprises.

Les actions réalisées en 2010, visant à structurer l'offre environnementale, sont les suivantes :

- développement de la base de données régionale des éco-entreprises : 1 815 entreprises sont, aujourd'hui, référencées et identifiables sur la base de donnée "pages vertes" accessible sur le site de l'APPEL,
- enrichissement de l'offre de service, notamment par la réalisation de 30 diagnostics adhérents leur permettant un positionnement plus approprié de leur offre vis-à-vis du marché, la diffusion de 8 econews (lettres d'actualités, permettant une diffusion des actualités cleantech tels que les appels à projets, les nouveautés techniques, la veille réglementaire), l'animation des petits déjeuneurs de l'APPEL ou du stand au salon Pollutec,
- animation des 2 niches d'excellence acoustique et partenariat avec des pays de l'Europe de l'est dans le cadre du réseau national des éco entreprises, permettant une représentation des entreprises locales sur la scène internationale,
- actions d'animation du réseau : des groupes de travail sur les 6 thématiques suivantes : base de données, réduction des gaz à effet de serre, zones d'activité durables, les chantiers verts, les clauses environnementales des marchés publics et les achats responsables ont donné lieu, pour la plupart, à la rédaction de livrets pédagogiques. Ces livrets sont diffusés gratuitement sur simple demande à l'ensemble des entreprises du territoire.

Enfin, l'accompagnement de la demande environnementale des entreprises s'est concrétisé par la mise en place d'événementiels : les 3 cafés de l'APPEL (intervention d'Oseo sur les systèmes de financement des éco-entreprises par exemple), et les 2 capsules (conférences) sur l'éco-aménagement et l'éco-construction ont, à chaque session, regroupé entre 60 et 80 entreprises. Par ailleurs, 2 catalogues des interventions de l'APPEL ont été créés. Les différentes sessions de formation directes ont concerné 250 participants.

#### *Programme d'actions 2011*

Le programme d'actions 2011 s'inscrit dans la continuité de cette stratégie définie pour 3 ans par la convention triennale 2010-2012 approuvée par délibération n° 2010-1392 du 22 mars 2010 : structurer l'offre environnementale, animer le réseau d'acteurs et accompagner la demande environnementale des entreprises.

En ce qui concerne la structuration de l'offre environnementale des entreprises, l'objectif 2011 est d'atteindre le nombre de 200 entreprises adhérentes, notamment en accentuant la promotion de l'APPEL, et en élargissant le panel d'activités. La base de données des éco-entreprises sera également développée. Par ailleurs, l'offre de service APPEL sera constituée de lettres d'actualités mensuelles, de cafés et rencontres de l'APPEL et de la mise en place d'actions collectives d'aide à la compréhension des clauses environnementales des appels d'offres.

Les actions d'animation du réseau d'acteurs vont se développer, d'une part, en continuant l'animation des 6 groupes de travail initiés en 2010 et, d'autre part, en initiant la création de 2 nouveaux livrets pédagogiques destinés à être diffusés gratuitement aux entreprises qui en font la demande.

Enfin, l'APPEL a comme 3<sup>e</sup> objectif l'accompagnement de la demande environnementale : les actions mises en place en 2010 vont se développer grâce à la mise en place de conférences gratuites de sensibilisation des entreprises, réalisées sur simple demande.

L'offre de sensibilisation à destination des réseaux d'entreprises et des collectivités mise en œuvre par l'APPEL va s'enrichir de nouvelles animations (25 mini conférences différentes seront proposées). Elles visent les groupements d'entreprises souhaitant développer des démarches environnementales.

Par ailleurs, la 5<sup>e</sup> université d'été de l'environnement se déroulera les 22 et 23 septembre 2011 sur le thème : "Industrie et territoire, quel avenir ? Comment les éco-entreprises relèvent le défi ?" Elle permettra, autour des 4 thématiques traditionnelles de l'APPEL : éco-manager, éco-produire, éco-construire, éco-aménager, de porter une réflexion sur les conditions à réunir pour maintenir une activité industrielle forte, innovante et exemplaire en termes de développement durable, sur nos territoires, à l'horizon 2025. 400 participants, entreprises et collectivités, sont attendus à cet événement.

Le budget prévisionnel 2011 est en augmentation par rapport à 2010 mais reste stable par rapport à 2009. En effet, cette augmentation prévue une année sur deux est liée à l'organisation de l'université d'été, en alternance avec Pollutec.

*Budget prévisionnel 2011 (en €)*

Libellé des dépenses	Montant	Libellé des recettes	Montant
ressources humaines	148 700	cotisations des adhérents + droits d'entrée	90 000
frais de fonctionnement	71 200	subvention Communauté urbaine de Lyon	95 000
charges externes	186 000	subvention région Rhône-Alpes	48 900
		agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe)	40 000
		actions de communication	2 000
		sponsors université d'été	50 000
		inscriptions et autres pour l'université d'été	80 000
<b>Total</b>	<b>405 900</b>	<b>Total</b>	<b>405 900</b>

Il est proposé que la Communauté urbaine subventionne l'APPEL à hauteur de 95 000 € pour son programme d'action 2011. En 2010, le montant de la subvention s'élevait à 80 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

**DELIBERE****1° - Approuve**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 95 000 € au profit de l'Association pour la promotion des éco-entreprises lyonnaises (APPEL) dans le cadre de son programme d'actions 2011,

b) - l'avenant n° 1 à la convention triennale 2010-2012 à passer entre la Communauté urbaine et l'association pour la promotion des éco-entreprises lyonnaises (APPEL) définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant.

**3° - La dépense** correspondante de 95 000 € sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et 2012 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 1576, selon l'échéancier suivant :

- 76 000 € en 2011,
- 19 000 € en 2012.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 avril 2011.**